

## **Communiqué sur le fonctionnement du cabinet auprès des patients**

### **CRISE COVID-19**

Après quelques jours de quasi-arrêt d'activité, nécessaires pour:

- la bio-désinfection complète des locaux,
- l'équipement du personnel et des locaux du nécessaire de protection,

Le cabinet IMRS refonctionnera à partir du lundi 23 mars, dans les conditions suivantes:

- 10 patients au maximum simultanément en salle d'attente,
- désinfection complète des salles entre deux examens,
- mesures de protection du personnel et des patients.

De ce fait, nous ne pourrons assurer qu'une partie du service habituel.

Nous privilégierons:

- les examens urgents,
- les pathologies chroniques en décompensation,
- les pathologies cancéreuses.
- les échographies obstétricales

Pour cela, nous vous demandons :

- pour la prise de rendez-vous, de le faire :
  - o au téléphone,
  - o munis de l'ordonnance.
- sur place, de respecter les consignes suivantes :
  - o pas d'accompagnants, sauf si le patient est un enfant,
  - o respect de la distanciation d'un mètre avec les autres patients et le personnel,
  - o pas d'attente du résultat, qui sera disponible sur internet via un code d'accès délivré au cabinet.

En vous assurant de la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires à votre protection et à celle de notre personnel, et à notre mobilisation pour votre continuité des soins dans cette période délicate.

L'équipe IMRS